



Centre d'Artistes

ateliers en appels

Appel à candidatures

Avril 2023

Arcad

Arcad – Centre d'Artistes basée sur la Côte Basque (Anglet), développe une mission de **Pôle Ressources** destiné aux **artistes** (professionnels ou en cours) et à qui sont proposées des actions **d'information**, de **formation** et des **rencontres** entre pairs ou avec des acteurs du monde des arts de **Nouvelle Aquitaine**.

Son **espace coworking** est accessible aux artistes ainsi qu'un **parc de matériel** (ordinateurs avec logiciel de création ou avec moteurs de recherche sur les appels à projet, studio photo, kit expo...).

Parallèlement, Arcad **accompagne des artistes au développement de leur activité** ou sur **projet de création** au sein d'un des **trois Ateliers Capsule**.

Arcad est membre d'Astre Nouvelle Aquitaine, de la Fraap et est en coopération artistique avec le Centre d'Artistes Vaste et Vague (Gaspésie-Québec).

Les Ateliers Capsule

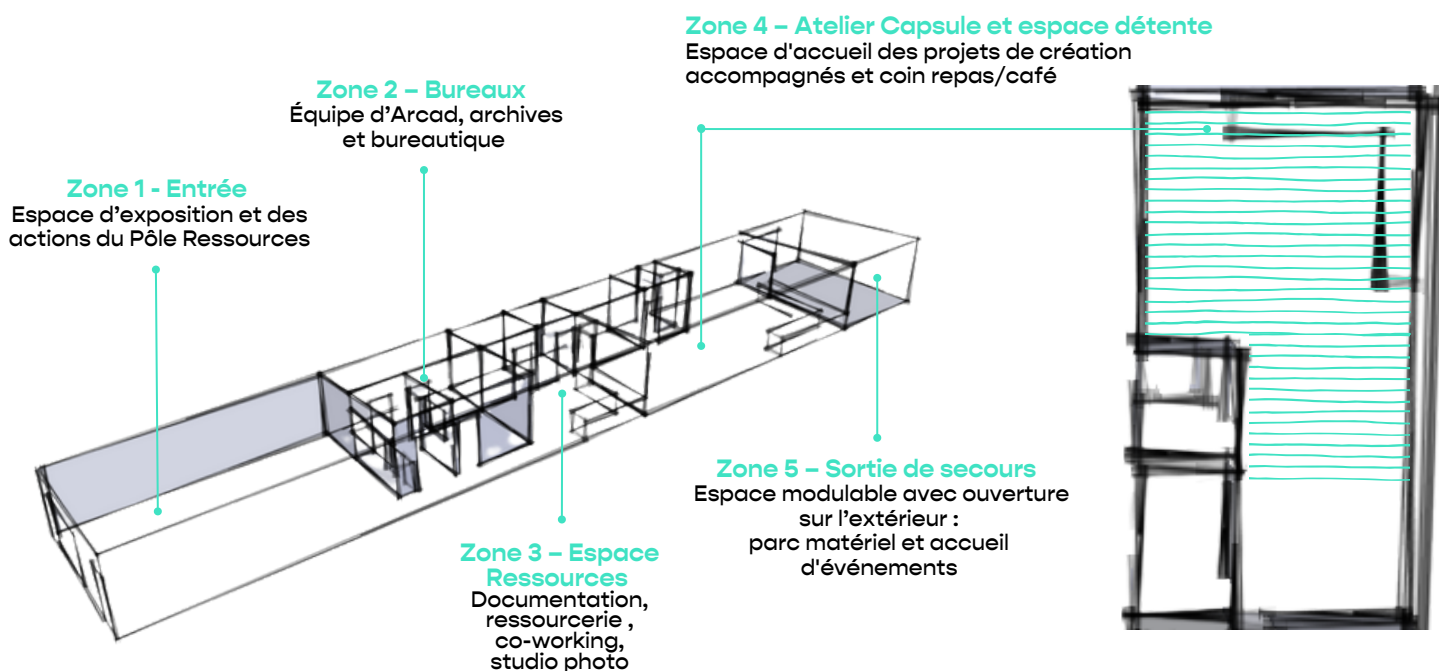
Ce dispositif offre l'opportunité à des artistes de Nouvelle Aquitaine porteurs.euses d'un projet de création contemporaine en arts plastiques et visuels (en dialogue possible avec les arts vivants, sciences, artisanat...), d'être accueillis à Arcad pendant plusieurs mois et de bénéficier d'un espace de production et d'un accompagnement professionnel spécifique jusqu'à éclosion du projet.

Présentation du site

Implanté au centre de la Zone industrielle de Jorlis à **Anglet**, le bâtiment de l'association à la géométrie rectangulaire, offre un accès de plain-pied dans lequel les pièces se succèdent en enfilade.

L'espace dédié aux Ateliers Capsule se situe dans la partie arrière du local, afin d'en limiter la circulation aux artistes résidents tout en étant à proximité d'espaces communs (salle d'eau / espace de convivialité / parc matériel).

Cet espace est collectif et comporte 3 ateliers-capsule d'une superficie d'environ 11 m².



CONDITIONS D'UTILISATION

- L'accès et l'utilisation de l'espace atelier sera soumis à la signature d'une **convention** précisant les engagements réciproques de l'artiste et d'Arcad. L'artiste devra se conformer au règlement intérieur du site et aux consignes d'utilisation.
- La durée d'occupation de l'atelier pour la réalisation du projet artistique accompagné est de **3 mois à 1 an non renouvelable**.
- L'espace de l'atelier sera partagé et modulé en fonction des autres artistes, de leur pratique artistique et de leur projet de création.
- La contribution aux charges locatives pour chaque atelier est d'un **montant forfaitaire de 100€** et devra être versée mensuellement par virement bancaire à l'association. Des solutions de prise en charge ou réduction de ce loyer sont possibles pour les artistes bénéficiaires des minimas sociaux.
- Chaque artiste devra s'acquitter de l'**adhésion annuelle** à l'association.
- Il n'y a **pas de possibilité de logement** dans les ateliers.

ÉQUIPEMENTS

- Point d'eau à proximité
- Chauffage
- Accès internet
- Prises électriques
- Mobilier basique (plan de travail, chaise, rangements)
- Parc matériel d'Arcad en accès libre

Modalités d'accompagnement du projet de création

ARCAD S'ENGAGE À



Réaliser un Diagnostic et mettre en place des étapes de l'accompagnement en fonction du stade de développement du projet, des besoins de l'artiste et objectifs communs exprimés.



Fixer des Rendez-vous de suivi tout au long de la période de réalisation du projet.



Encourager le porteur de projet à prendre part au Pôle Ressources : info-formations et rencontres professionnelles entre pairs comme avec d'autres acteurs des arts de Nouvelle Aquitaine.



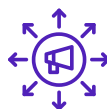
Mettre en réseau ou Faciliter les échanges avec les autres artistes du dispositif et du réseau d'Arcad.



Mettre à disposition un atelier de production
D'une surface d'environ 11m2 dans un espace partagé propice aux échanges et à la dynamique collective.



Fournir ou Proposer son parc matériel en fonction du projet et du matériel disponible.



Communiquer régulièrement sur le projet via ses supports d'information (site, réseaux sociaux) ou via une communication spécifique (flyer, communiqué de presse...) en fin de projet.



Proposer une Diffusion-tremplin rémunérée (selon référentiel d'Astre) :

- 1 work in progress : à mi-parcours du projet, temps de présentation des travaux en cours à des professionnels des arts de Nouvelle Aquitaine
- 1 diffusion hors les murs au Lycée Cantau à Anglet: mini exposition de 1 mois et demi dans le CDI + intervention/médiation de 2h auprès d'une classe d'étudiants
- 1 exposition/restitution finale du projet abouti sur 3 semaines dans les locaux d'Arcad.

Critères d'éligibilités

LE/LA CANDIDAT.E S'ENGAGE À

- **Être résident.e ou exercer son activité en région Nouvelle Aquitaine.**
- **Être un.e artiste professionnel.le ou en voie de professionnalisation** dans le champ des arts plastiques et visuels. Une attention particulière sera portée aux artistes émergents.
- **Mener une activité artistique à Arcad** le temps de son occupation d'un espace dans l'Atelier Capsule.
- **Démontrer une capacité à travailler dans un espace collectif.**
- **S'engager à participer aux différentes étapes de l'accompagnement professionnel** décidé entre l'artiste et l'équipe d'Arcad comme à suivre les actions proposées par Arcad utiles au développement du projet.
- **À mettre tout en œuvre pour que son projet aboutisse.**
- **Participer aux ouvertures publiques** de l'atelier ou à une présentation de travaux lors d'un temps d'exposition.

LE PROJET DEVRA

- **Être un projet de recherche ou de création** contemporaine en arts plastiques et visuels (en dialogue possible avec les arts vivants, sciences, artisanat...)
- **Être naissant ou en cours de réalisation**
- **Faire l'objet d'une volonté de la part du porteur de projet de recevoir conseils et soutiens** artistiques et/ou techniques de la part de la structure ou de personnes ressources.
- **L'originalité, la singularité et le caractère innovant** de la proposition de l'artiste fera l'objet d'une attention particulière.

Candidatures

L'appel à candidature est limité à une candidature unique d'1 artiste-auteur.e professionnel.le ou en cours de professionnalisation, sans limite d'âge, s'inscrivant dans toutes disciplines artistiques relevant du domaine des arts plastiques et visuels (peinture, sculpture, arts plastiques, photographie, arts graphiques, art vidéo, installation etc...).

1 COMPOSITION DU DOSSIER

- **Book artistique/portfolio** présentant la démarche et le travail de l'artiste-auteur.e.
- **Présentation synthétique du projet de création** (1 page) :
 - Nom du projet
 - Nom de l'artiste-auteur.e
 - Contact
 - Note d'intention du projet
- **Présentation du projet de création :**
 - Visuels (vidéos, photos, croquis etc.)
 - Durée : proposition ou souhait d'une période (de 3 mois à 1 an)
 - Fiche technique avec besoins matériels pour le projet
- **Bio** mise à jour
- **Lettre de motivation** à intégrer l'Atelier Capsule et présentation des attentes quant à l'accompagnement du projet

2 ENVOI DU DOSSIER

- Exclusivement sous forme électronique à lea.lermet@arcad64.fr
- Format **PDF unique et compressé**
- Date d'envoi : au plus tard le **26 Mars 2023 à minuit**

Sélection des projets

Les espaces dans l'Atelier Capsule sont attribués après sélection du dossier par un jury composé :

- D'artistes professionnel.le.s
- De professionnel.le.s de l'art contemporain
- De membres de l'équipe d'Arcad

Date commission de sélection : 28 mars

Annonce du ou des projet.s sélectionné.s : 29 mars